



MARCHE N° M1206/2026

Prestations de Conservation-Restauration pour un ensemble de brochures imprimées

Conservation curative et restauration de brochures imprimées fin XIXe – début XXe de brochures imprimées

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES CCTP
--

Article I. PROJET ET CONTEXTE

La Cinémathèque française est une association de type loi 1901, à but non lucratif. C'est donc un organisme privé mais financé en grande partie par l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication via le CNC).

La Cinémathèque accomplit un travail de collecte par le biais de deux sources d'enrichissement principales : les dons, les achats et plus rarement les dépôts.

Les documents ainsi réunis, sont, en ce qui concerne les documents imprimés, mis à disposition du public par l'intermédiaire d'une bibliothèque proposant trois types d'accès :

- un libre-accès (40 places de consultation)
- Un Espace- chercheurs (9 places de consultation), au sein duquel pourront être mises en consultation ces brochures
- Un accès réservé iconothèque pour les photographies (4 places)

Ce projet a pour objectif :

- de préserver les collections dans les meilleures conditions de manière pérenne,
- de permettre la manipulation et la consultation,
- de permettre la numérisation,
- de pouvoir prêter les documents dans le cadre d'expositions.

Article II. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la conservation curative et restauration d'un ensemble de brochures imprimées.

Ce marché est composé d'un lot de 57 brochures techniques imprimées datant de la fin du XIXe siècle au début du XXe.

Article III. CORPUS CONCERNE

Parmi les 320 brochures réunies par l'Anglais Wilfred Ernest Lytton Day ou Will Day (1873-1936), qui fut à la fois collectionneur, technicien, marchand d'appareils, producteur de films et historien du cinéma, une sélection de 57 brochures est proposée à la restauration en 2026. Elles font parties du fonds historique « Will Day » acquis par la Cinémathèque en 1959, complété par des appareils, des archives, des photographies et des films.

Ces brochures sont des modes d'emplois, des notices publicitaires, des catalogues de sociétés, qui servent à décrire le fonctionnement d'un appareil précis ou de plusieurs systèmes différents. Ces livrets sont en quelques pages, ou au contraire luxueuses avec force illustrations, rassemblant projecteurs, caméras, colleuses, métreuses, appareils d'éclairage, etc.,

Les dimensions de ces brochures sont variables. La plus petite mesure est de 13,5 x 9,5 x 0,3 cm et la plus grande 40 x 28,5 x 0,2 cm. Elles sont majoritairement constituées de papier calandré agrafé à cheval ou aux fonds de cahiers. Les couvertures sont en général en papier, parfois en carte et un certain nombre n'a pas de couverture.

Article IV. PRESENTATION DU PROJET

Le projet de conservation curative – restauration de ce lot de brochures imprimées est un projet ponctuel mécéné.

1. Etapes du chantier de conservation-restauration

Dans le cadre de ce projet :

- Repérage des documents nécessitant une intervention de conservation-restauration : un bilan de conservation portant sur l'ensemble du fonds des imprimés Will Day a déjà été réalisé par un atelier de conservation-restauration pour la Cinémathèque française. Il a permis de prescrire les travaux de conservation curative et de restauration à mener sur ce corpus.
- En concertation entre le(s) titulaire(s) et le représentant de la Cinémathèque française, le devis sera établi à partir des informations transmises par les équipes de la Cinémathèque française : bilan de conservation déjà réalisé et prescriptions de conservation curative et de restauration par brochure.
- Etablissement du bon de commande par le représentant de la Cinémathèque française.
- Préparation des documents et du colisage par le représentant de la Cinémathèque française.
- Transport aller/retour des documents assuré par le restaurateur.
- Vérification des prestations par la Cinémathèque française.
- En concertation entre le(s) titulaire(s) et le représentant de la Cinémathèque française, un rapport de restauration synthétique par brochure accompagné de photographies des interventions sera établi. Les procédés techniques et / ou chimiques seront décrits.

2. Volumes concernés

L'ensemble concerné par le marché comporte 57 brochures de dimensions variables.

Article V. PRESTATIONS ATTENDUES

1. Cadre déontologique

S'agissant d'interventions sur des biens culturels, ne relevant pas du Code du patrimoine, mais dont les spécificités techniques et culturelles s'apparentent aux biens protégés, il est attendu des titulaires un respect et une mise en œuvre des chartes internationales en vigueur et des normes européennes relatives à la conservation du patrimoine culturel.

Les candidats devront apporter la preuve qu'ils suivent les principes du code de déontologie de l'ICOM¹ et les règles professionnelles de l'ECCO², notamment en matière de compétences requises pour l'accès à la profession de conservateur-restaurateur.

Il est attendu du titulaire l'apport d'une expertise, de conseils et de moyens à mettre en œuvre quant aux différentes solutions pour assurer dans les meilleures conditions la restauration et la sauvegarde des biens culturels qui leur seront soumis³.

¹ Conseil International des musées ; <https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOM-code-Fr-web-1.pdf>

² Confédération Européenne des Organisation de Conservateurs-Restaurateurs ; https://www.ecco-eu.org/wp-content/uploads/2021/01/ECCO_Compétences_FR.pdf

³ Selon la définition du C2RMF : « L'examen diagnostique consiste à déterminer les matériaux constitutifs et l'état de conservation du bien culturel, à identifier ses altérations, leur nature et leur étendue, à évaluer les causes des dégradations, à déterminer le type et

Toute opération de restauration doit être lisible, réversible et respecter l'intégrité du document dans la mesure du possible. En aucun cas, il ne sera procédé à des rajouts (tracé d'encre, couleur, ajout de lettres, etc.) sur le document traité.

Les matériaux de restauration employés devront être listés dans le rapport et ne doivent ni contenir, ni dégager de substance susceptible d'endommager les documents en l'état des connaissances scientifiques actuelles. Dans certains cas, ces matériaux pourront être fournis par la Cinémathèque française.

2. Domaines de spécialité

Domaine de spécialités attendu	Niveau de diplôme en conservation-restauration reconnu par le CEC (Cadre européen de compétences)	Sous-traitance éventuellement acceptée
Livre (arts graphiques et reliure)	Niveau 7	Oui sous la responsabilité d'un professionnel de niveau 7

3. Cadre administratif

A la suite de la notification du marché, une réunion préalable au démarrage des prestations permettant d'ajuster les procédures de travail sera organisée entre le Titulaire et les représentants de la Cinémathèque française. Un planning de réalisation des prestations pourra ainsi être déterminé entre la Cinémathèque française et le Titulaire.

Le Titulaire doit souscrire une assurance adaptée aux risques encourus lors des transports, stockage sur place, et manipulations. Il doit également être assuré pour tout sinistre dit commun (dégât des eaux, explosion, incendie, vol, perte...). Il doit enfin être assuré pour la valeur des documents (cette valeur est précisée dans le bon de retrait établi par la Cinémathèque française). Le Titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution, qu'il a contracté une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie doit être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques.

Dans le cas où les prestations réalisées ne sont pas en adéquation avec les éléments énoncés dans le devis, ou bien la qualité de réalisation ne correspond pas à ses attentes, la Cinémathèque française peut demander au restaurateur de modifier ou de compléter les prestations réalisées. Cette reprise se fait aux frais du restaurateur. Au-delà de 2 retours pour anomalies sur un même lot, des pénalités peuvent être appliquées conformément à l'article 9 du CCAP.

l'étendue de l'intervention nécessaire à sa préservation. Il comprend l'étude de la documentation se rapportant au bien culturel. »
(<https://c2rmf.fr/methodologie-et-deontologie-de-la-restauration>)

4. Cadre d'exécution

- Le prestataire doit prévoir une organisation adaptée aux besoins du projet qui lui est soumis.
 - Les locaux de stockage et les ateliers du prestataire doivent respecter les normes de conservation des documents papier, notamment une température comprise entre 16 et 20°C et une humidité relative de 50-55%.
 - Le devis devra rappeler la collection, la référence, un titre. Il comportera une indication du prix de chaque opération par brochure, du prix total par brochure, et du montant total du chantier, selon les tarifs définis au Bordereau de Prix Unitaire (BPU).
 - La prestation doit impérativement être exécutée au plus tard le 18 décembre 2026.
 - A la sortie des documents, un bon de prise en charge est produit spécifiant les dates de départ des locaux de la Cinémathèque française et de retour envisagé en concertation entre les parties, les noms des personnes responsables ainsi que les valeurs d'assurance.
 - Après restauration, chaque document est contrôlé par la Cinémathèque française. Il sera vérifié la qualité des prestations réalisées d'une part et la conformité avec les prestations attendues et déterminées par le restaurateur dans son devis.
 - Un rapport synthétique par brochure sera demandé. Il se présentera sous la forme d'une fiche par document. Il comprendra a minima : les références de l'item dans la collection, son titre, un rappel des objectifs de l'intervention, des photographies avant/après, des gros plans sur les interventions, les protocoles et procédés d'intervention, les matériaux et produits utilisés, les interventions menées notamment sur les parties non accessibles et leur justification la demande de la Cinémathèque française, certaines photographies pourront faire l'objet d'une livraison à part.
- Tous les rapports devront comporter les temps d'exposition possibles des documents, exprimés en capacité de lux/an.
- Le rapport de restauration sera transmis par voie électronique, au format Word ou PDF et sera enregistré dans la base de données des collections ainsi que sur les serveurs de la Cinémathèque française et du CNC.
- Ce rapport et les photographies transmises pourront être exploités pour toute activité de valorisation ou médiation des métiers et des collections de la Cinémathèque française, en mentionnant explicitement leur provenance.

5. Types de prestations attendus

Conservation curative et restauration de brochures

Le projet nécessite des interventions curatives ou de restauration des brochures : fascicule et/ou couverture. Ces interventions visent à stabiliser les documents imprimés en vue de leur consultation, numérisation ou exposition. Il est attendu du titulaire une proposition adaptée et conforme à l'état de l'art en conservation restauration des imprimés.

Conformément au document de prescription des prestations de conservation curative et de restauration, les tâches pourront être les suivantes :

Le titulaire doit être capable de :

Conservation curative et restauration :

- dépoussiérage du papier, de la couverture ou de la reliure
- mise à plat ou défroissage du papier

- débrochage : couverture démontée, coutures défaites puis remontage
- enlèvement des agrafes
- les agrafes pourront être remplacées par une couture de type « écolier »
- décollage des adhésifs (dont anciennes cotes) et nettoyage des résidus de colle
- comblement des lacunes, sans mise au ton sauf demande expressément formulée
- réparation des déchirures
- resolidarisation des pages lorsqu'elles sont volantes
- rattachement des plats détachés entièrement ou partiellement,
- il ne sera pas fait de foliotage pour les brochures
- renforcement des fonds au papier japon.
- gommage à l'aide de gomme neutre non abrasive.
- doublage en papier japon au grammage adapté avec une colle garantissant une réversibilité parfaite du doublage

La liste énoncée ci-dessus n'est pas exhaustive et pourra varier en fonction du document et des dégradations en présence.